



172 Rue Marie Curie
33127 Saint Jean d'Ilac
Tel: 05 56 92 97 36

formation@espc-formation.fr

Formation AMIANTE – ENCADREMENT CHANTIER

Sous-Section 4 – Formation INITIALE

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Niveau concerné
☒ Blended Learning – assiduité de 35H00 dont 14h00 de présentiel OU ☒ 5 jours, soit 35 heures d'enseignement uniquement en présentiel	L'encadrement de chantier : travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire.	Être âgé de plus de 18 ans. Maîtriser la langue française (si non, nous contacter). Fourniture d'un document attestant l' aptitude médicale au poste de travail du travailleur, délivré par le médecin du travail de l'entreprise . L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.	12	SS4 Encadrement de chantier Préalable

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable :

- De connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoissièrement induits
- De connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- D'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- D'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

Référentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante • Code du Travail • Code de la Santé Publique • Code de l'environnement
Document à fournir à l'inscription	Aptitude médicale au poste de travail du travailleur , délivré par un médecin et prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
Validité du titre	3 ans
Titres et qualités du formateur	Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention du risque amiante. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur ou un accompagnement de qualification.
Moyens pédagogiques	Exposé sur diaporama ; Mise en situation sur plate-forme pédagogique ; Remise d'un support de formation ; Evaluation des connaissances en fin de session
Modalités pédagogiques	Echanges avec le formateur et autres stagiaires sur le retour d'expérience. Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique.
Lieu de la formation	Sur un de nos centres équipés d'une plateforme pédagogique.
Document délivré à la suite de l'évaluation	Une attestation de compétence nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les modalités d'évaluation décrites ci-après et sous réserve d'avoir suivi l'intégralité de la formation.

Conformes aux exigences du Code du Travail et de l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante, sont notamment visés les points suivants :

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent

- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés

- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;

- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

- Être capable de transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante

- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées.

Formation pratique

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

- Être capable d'appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, de choisir des méthodes de travail et de définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement ;

Sont notamment visées :

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle ;
- Les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier ;
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée.

- Être capable d'expliquer aux opérateurs et savoir transmettre le savoir-faire afin de leur faire appliquer ces méthodes et procédures ;

- Être capable de s'assurer de la mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail ;

- Assurer l'application des consignes et des savoir-faire relatifs aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements, notamment leur entretien et leur remplacement ;

- Être capable de choisir des EPI adaptés ;

- Être capable de mettre en œuvre toutes les mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers ;

- Être capable de faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets ;

- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication. Être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer.

Prescriptions minimales de formation applicables en fonction de l'activité exercée :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;

- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;

- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;

- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

Evaluation des objectifs

Ces évaluations se déroulent selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012.

• **Évaluation théorique** de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques ;
- La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante ;
- Les moyens de protection ;
- Les destinataires du mode opératoire.

• **Évaluation pratique** de 1 heure en continu incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire :

- Evaluer les risques liés à l'intervention ;
- Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination) ;
- Gérer l'élimination des déchets amiantés ;
- Réagir en cas d'incident/d'accident ;
- Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention.

Code RS (Répertoire Spécifique)

RS 6418 « Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique / ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur »

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins.

Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: <https://espc-formation.fr>

ESPC FORMATION | 172 Rue Marie Curie – 33127 Saint Jean d'Ilac

Numéro SIRET: 845 022 607 00079 | Numéro de TVA: FR90 845 022 607 | Code NAF(APE): 8559A |

Numéro de Déclaration d'Activité : 75 33 14358 33 (préfet de région de la Nouvelle Aquitaine). Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État